



Les travaux de la fibre optique pour le Très Haut Débit (THD) en Alsace

Saint-Louis Agglomération

24 janvier 2017



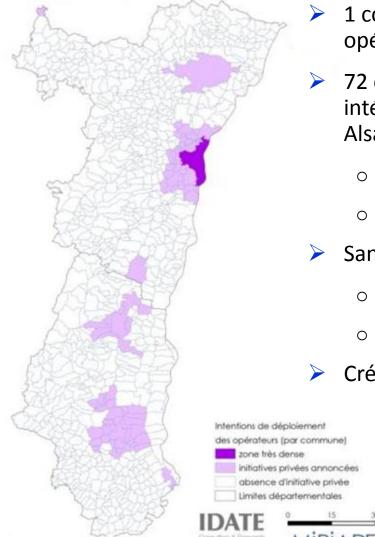




Les communes et les communautés de communes et d'agglomération en Alsace

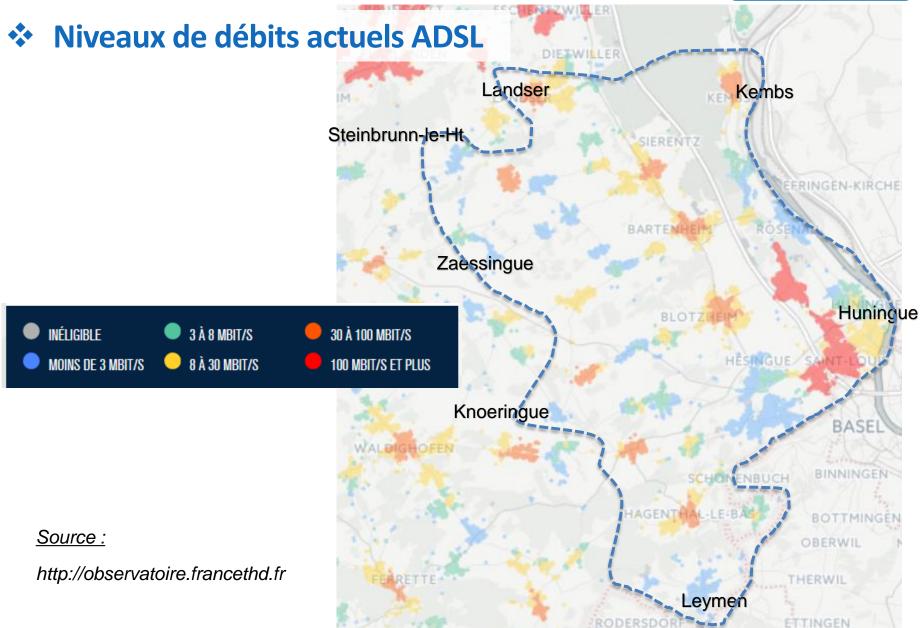


Le contexte alsacien : un risque réel de fracture numérique



- 1 commune (Strasbourg) dite « zone très dense » où tous les opérateurs déploient la fibre optique sur leurs fonds propres
- 72 communes où le déploiement de la fibre optique est intégralement pris en charge par un opérateur privé (en Alsace, il s'agit d'Orange)
 - soit 73 communes d'Alsace (8%)
 - 885 000 habitants concernés (49%)
- Sans une **intervention publique forte**,
 - 51% de la population serait à l'écart du THD
 - 477 000 prises sont concernées sur 806 communes alsaciennes
- Création d'un **Réseau d'Initiative Publique (RIP) THD Alsace**

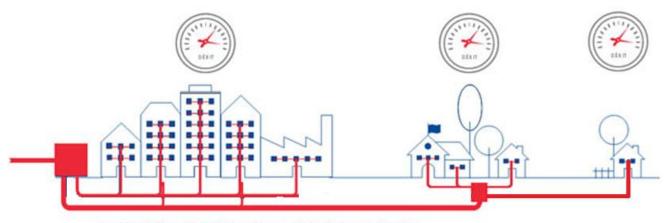






La délégation de service public / concession confiée à ROSACE

- ROSACE est chargée de toutes les tâches liées au réseau Très Haut Débit
 - by porte les études, réalise les travaux, assure l'exploitation et la commercialisation,
 - responsabilisé puisque chargé à la fois des études du réseau, puis des travaux, de la maintenance et de la mise en service commercial
 - sapporte aussi un financement
- Economie de frais : pas de structure porteuse dédiée, la Région assure un portage et une responsabilité unique (administratif et financier)
- O **Déploiement sur une durée plus courte**, à budget constant et maîtrisé (le concessionnaire s'engage sur une contribution publique fixée d'avance).





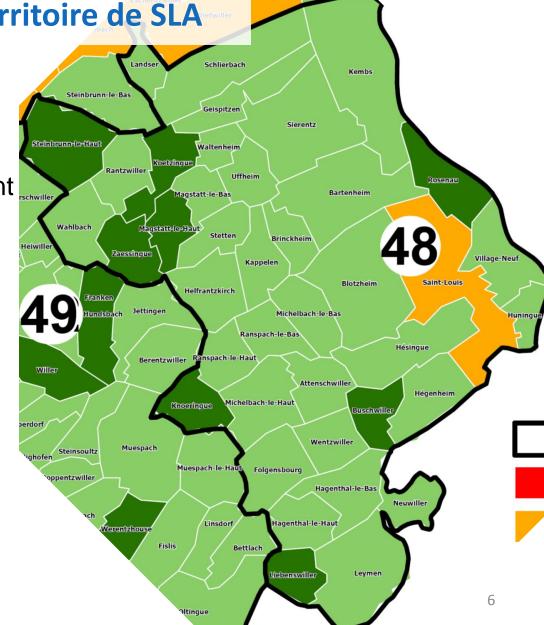
Le périmètre de la concession Très Haut Débit Alsace

- Un réseau exclusivement en fibre optique (100% FTTH)
- > tranche ferme (696 communes / ~380.000 prises):
 - o communes avec accès internet par ADSL (réseau téléphone) où
 - les opérateurs privés ne financent pas sur fonds propres un déploiement de fibre optique
 - éventuellement existe un réseau câblé, mais uniquement télédistribution
 - travaux sur 5 années, dont les 2 premières pour traiter la centaine de communes déficitaires
- tranche conditionnelle (110 communes / ~100.000 prises)
 - o communes avec réseau câblé où le débit internet est d'au-moins 30 Mbit/s :
 - à échéance de la convention avec le câblo-opérateur
 - selon volonté de la commune / EPCI de ne pas conserver un réseau câblé
 - √ possibilité d'intervention publique pour passer au 100% fibre optique
 - √ intégration à la concession régionale au choix des communes
 - Aucune commune concernée sur SLA



Le déploiement sur le territoire de SLA

- 1 commune relève des investissements privés des opérateurs (St-Louis)
- Les autres communes relèvent de la tranche ferme, dont 8 communes classées prioritaires
 - Buschwiller
 - Knœrigue
 - Kœtzingue
 - Liebenswiller
 - Magstatt-le-Haut
 - Rosenau
 - Steinbrunn-le-Haut
 - Zaessingue





Investissement total : 450 M€ pour la création du réseau, dont 163,9 M€ de subvention publique (36%)

Région Grand Est - préfinance à 100% + frais financiers inhérents sur 10 ans	163 900 000 € 10 000 000 €	% des 163,9 M€	
Contribution des partenaires <u>uniquement sur les 163,9 M€</u>			
Europe (FEDER Alsace 2014-2020)	10 000 000 €	6,10%	
Etat (FSN) accord Premier Ministre du 22/09/2016	69 482 266 €	42,37%	
Région Grand Est contribution travaux	11 720 942 €	7,15 %	
avec les frais financiers	21 720 942 €	13,26%	
Conseil Départemental du Bas-Rhin	3 459 034 €	2,11%	
Conseil Départemental du Haut-Rhin	3 262 758 €	1,99%	
36 EPCI (ou leurs communes) à 175€/prise	65 975 000 €	de 0,3% à 3,25%	

- La Région Grand Est préfinance 100% de la subvention publique
- Elle instruit les conventions avec les co-financeurs publics (hors frais financiers)
 - 🜣 conventions conclues avec les Départements, l'Etat, l'Europe
 - suppose convention à conclure avec EPCI ou communes



Convention financière Région / EPCI (ou communes)

- La Région conclut la convention financière avant le lancement des travaux (ou au plus tard avant la mise en service commerciale)
- Situation SLA
 - 1 convention avait déjà été conclue avec la CA3F
 - avec la prise de compétence par SLA une nouvelle convention sera conclue (reprenant celle existante)
- La contribution de SLA sera versée à la Région au fur et à mesure de l'ouverture commerciale du réseau optique, mais en retenant des principes simples pour la programmation pluriannuelle:
 - La contribution se fait par commune
 - Si travaux sur toute 1 commune en année N => subvention à verser en N+1
 - Si travaux sur 1 commune en N et N+1 => subvention à verser en N+2



Détail de la contribution financière

	Nb prises (APS 2013)	Contribution (175 € / prise)
TOTAL 30 360	20.260	5 248 000 €
	soit 3,20% de la contribution publique	

ex CA3



Commune 2013	Nb prises (APS 2013)	Contribution (175 € / prise)
BARTENHEIM	2 332	408 100 €
BLOTZHEIM	2 167	379 225 €
BUSCHWILLER	578	101 150 €
HEGENHEIM	1 885	329 875 €
HESINGUE	1 396	244 300 €
HUNINGUE	4 014	702 450 €
KEMBS	2 982	521 850 €
ROSENAU	1 128	197 400 €
VILLAGE-NEUF	2 105	368 375 €
TOTAL	18 587	3 252 725 €





Commune 2013	Nb prises (APS 2013)	Contribution (175 € / prise)
ATTENSCHWILLER	493	86 275 €
FOLGENSBOURG	456	79 800 €
HAGENTHAL-LE-BAS	689	120 575 €
HAGENTHAL-LE-HAUT	301	52 675 €
KNOERINGUE	194	33 950 €
LEYMEN	697	121 975 €
LIEBENSWILLER	111	19 425 €
MICHELBACH-LE-BAS	332	58 100 €
MICHELBACH-LE-HAUT	327	57 225 €
NEUWILLER	292	51 100 €
RANSPACH-LE-BAS	360	63 000 €
RANSPACH-LE-HAUT	296	51 800 €
WENTZWILLER	393	68 775 €
TOTAL	6 833	1 195 775 €



Commune 2013	Nb prise (APS 2013)	Contribution (175 € / prise)
BRINCKHEIM	187	32 725 €
GEISPITZEN	213	37 275 €
HELFRANTZKIRCH	344	60 200 €
KAPPELEN	274	47 950 €
KOETZINGUE	251	43 925 €
LANDSER	716	125 300 €
MAGSTATT-LE-BAS	216	37 800 €
MAGSTATT-LE-HAUT	131	22 925 €
RANTZWILLER	335	58 625 €
SCHLIERBACH	576	100 800 €
SIERENTZ	2 029	355 075 €
STEINBRUNN-LE-HAUT	313	54 775 €
STETTEN	160	28 000 €
UFFHEIM	435	76 125 €
WAHLBACH	219	38 325 €
WALTENHEIM	229	40 075 €
ZAESSINGUE	204	35 700 €
TOTAL	4 940	864 500 €
Déduction montée en débit	Rantzwiller	- 65 000 €
		799 500 €



Les étapes du déploiement de la fibre optique

2016

Schéma d'ingénierie

- réseau à 3 niveaux : collecte transport et distribution
- positionnement des NRO et SRO
- études année N pour travaux N+1



2017 à 2021

Travaux

- génie civil (NRO, PM fourreaux, aérien...)
- tirage de la fibre,
- branchements jusqu'au PBO



2018 à 2022

Ouverture commerciale

- les fournisseurs d'accès internet installent leurs équipements actifs dans les NRO
- ils proposent une offre fibre aux clients



2018 à 2046

Raccordement du client final

- opération intégrée dans la concession, pas de surcoût
- réalisée à la demande des FAI, si le client souscrit un abonnement fibre

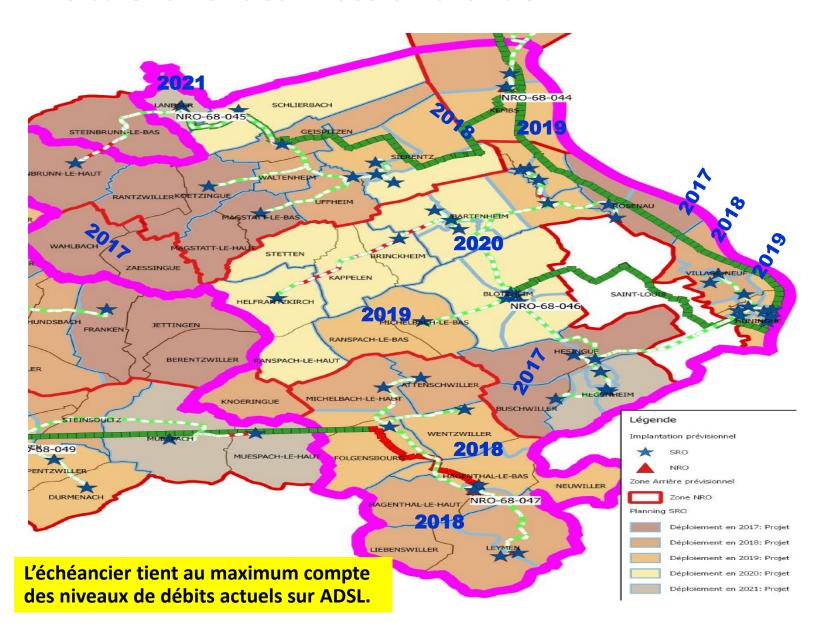
Les 3 niveaux du réseau (carte page suivante) :

- 1. Transport, nœud de raccordement optique (NRO)
 Blotzheim + Landser + Hagenthal-le-Bas + Kembs + Altkirch + Waldighoffen
- 2. Collecte, sous-répartiteur optique (SRO) de 300 à 800/900 lignes (règlementation)
- **3. Distribution** vers chaque maison ou entreprise.

Ce réseau reposera sur la location des fourreaux communaux, ou sur l'accès aux infrastructures d'Orange et d'Enédis.



Le calendrier des mises en chantier





La perspectives de nouveaux usages







Merci de votre attention

Franck SIEGRIST – Région Grand Est

Courriel: thd.alsace@grandest.fr

Région Grand Est

Maison de la Région · 1 place Adrien Zeller BP 91006 · F 67070 Strasbourg Cedex Tél. 03 88 15 68 67 · Fax 03 88 15 68 15

Maison de la Région · 5 rue de Jéricho CS 70441 · F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex Tél. 03 26 70 31 31 · Fax 03 26 70 31 61

Maison de la Région · Place Gabriel Hocquard CS 81004 · F 57036 Metz Cedex 1 Tél. 03 87 33 60 00 · Fax 03 87 32 89 33

www.alsacechampagneardennelorraine.eu